



Informations communales - Rectificatif à la demande de l'intéressé

Service technique

Suite à une communication précédente relative aux changements intervenus au sein du Service technique de la Municipalité de Saicourt, le Conseil municipal tient à préciser que toute indication concernant les modalités de cessation des rapports de travail de Monsieur Valentin Ruch aurait dû demeurer confidentielle conformément aux principes légaux de protection de la personnalité et du secret de fonction.

Le Conseil municipal exprime ses regrets pour cette communication inappropriée et remercie Monsieur Valentin Ruch pour ses années d'engagement au service de la commune.

Fuet, le 14 mai 2025

Conseil municipal